



Publié le 1 janvier 2010 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Séminaire : De la responsabilité de l'entreprise vers sa responsabilisation

[Jean-Luc Soulier](#) est intervenu le 19 janvier dernier dans le cadre d'une réunion d'information sur le thème de la responsabilité des dirigeants d'entreprises, aux côtés d'Yves Morot-Sir, gérant de la société Imhotep, société de conseil en stratégie et en management, et Jean-Louis Coste, juge au Tribunal de Commerce de Lyon en charge des procédures collectives et fondateur de **CCAL**, société de conseil et de courtage en assurances.

Consulter la présentation de Jean-Luc Soulier concernant **la délégation de pouvoir** au sein de l'entreprise

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.